



Les expositions aux ondes électromagnétiques :

Quelles actions pour les équipes syndicales de Solidaires ?

Journée du 17 octobre 2012

Au congrès de juin 2011 de Solidaires nous avons adopté le texte suivant :

« Les salariés sont de plus en plus exposés sur le lieu de travail aux rayonnements électroniques. Solidaires mettra tout en œuvre pour informer les salariés sur les études indépendantes menées sur ce risque. Solidaires fera son possible pour exiger une mesure de l'exposition des salariés aux rayonnements électromagnétiques, notamment en cas de proximité d'antennes et de radars et d'utilisation des téléphones mobiles. L'impact doit également être évalué et rendu public pour l'ensemble des personnes résidant ou travaillant à proximité des émissions. Solidaires demande que les seuils de danger fixés par des études indépendantes soient pris en compte, et non les seuls seuils officiels, largement influencés par les industriels. Solidaires demande que les personnels et les citoyens soient systématiquement informés de leur niveau d'exposition. »

Depuis, la commission santé et conditions de travail de Solidaires a entamé un travail de réflexions et d'analyses et rencontré divers associations œuvrant sur ce sujet. Nous proposons, pour élargir et approfondir cette réflexion, notamment avec la commission écologie, une journée d'échanges et de travail avec, d'une part, les associations Robin des Toits, le collectif des électro-sensibles et PRIARTÉM et, d'autre part, les équipes syndicales qui ont déjà été confrontées à des problèmes liés à des expositions aux ondes électromagnétiques ou à la prise en charge de salariés «électro-sensibles».

Cette journée aura lieu le mercredi 17 octobre 2012 de 9 h 30 à 16 h 30 à Paris, Bourse du travail, rue du Château d'eau, salle Jean Jaurès.

Elle se déroulera en deux temps :

- le matin, trois interventions/conférences des associations (cf. descriptif des associations et du contenu de leurs interventions au recto) suivies d'un temps d'échanges et de débats.
- l'après midi, présentation par des équipes syndicales de leurs actions sur le sujet et échanges débats sur les pistes et outils à définir et construire et les campagnes à mener.

Synthèse et conclusion de la journée par la commission santé et conditions de travail de Solidaires.

Merci d'adresser vos inscriptions, vos propositions d'interventions et pistes d'actions pour cette journée à eric.beynel@solidaires.org au plus tard le 20 septembre 2012.

Robin des Toits est une association nationale qui milite pour la sécurité sanitaire dans les technologies du sans-fil: portables, antennes-relais, wifi, wimax, baby phones, bluetooth etc. L'objectif de l'association est une réelle réglementation abaissant les normes d'exposition du public, obligeant les industriels à des études d'impact sanitaire avant tout lancement de nouvelle technologie et reconnaissant le handicap que représente l'électrohypersensibilité.

www.robinstoits.org



PRIARTÉM a été créée, en octobre 2000 avec pour objet de veiller à une implantation des antennes-relais de téléphonie mobile respectueuse des conditions de vie et de santé de tous. Elle a été la première association, au niveau national, à faire émerger ce problème (<http://www.priartem.fr/>).

Elle a élargi son champ de préoccupation en 2004 à l'ensemble des technologies de télécommunications sans fil, téléphones portables, WiFi, Wimax....

Depuis quelques années, l'appréhension du risque a beaucoup évolué. Même si certains s'accrochent encore à la thèse du déni de risque, à la suite du rapport Biolinitiative publié en 2008, ce sont les agences officielles tant nationale



Le collectif des électrosensibles (<http://www.electrosensible.org>) de France, créé en 2008, a notamment pour objectif la reconnaissance de cette maladie environnementale émergente et de la situation de handicap lié à la pollution de l'environnement, la prise en charge médicale, sociale, administrative, résidentielle et professionnelle adéquate et individualisée et la prévention pour éviter les nouveaux cas.

Champs électromagnétiques et santé

Aujourd'hui, les signaux d'un risque pour la santé et l'environnement dû à la pollution électromagnétique sont indéniables, même si les niveaux de preuve de dommages pour la santé et les mécanismes et voies d'action de ces agents physiques ne sont pas encore totalement établis.

L'information qui sera fournie par Robin des Toits concernera un état des lieux du dossier: information technique; réglementation actuelle; état des lieux juridique et politique; les conflits d'intérêts en présence et l'entretien du doute en matière scientifique; la typologie du scandale sanitaire en gestation (parallèle entre les technologies du sans-fil et l'amiante ou le tabac). Cette information se fera sous la forme d'une conférence interactive c'est à dire d'un échange avec les présents à tout moment de la présentation.

(Affset, 2009) qu'internationale (OMS, 2011), qui ont reconnu l'existence d'un risque potentiel pour la santé. La nouvelle Agence, ANSES poursuit aujourd'hui les travaux d'investigation.

Nous aborderons les risques directs et indirects en milieu professionnel des expositions chroniques et les implications possibles pour les travailleurs, les usagers, les consommateurs. Nous ouvrirons le débat sur la mobilisation possible des différents acteurs : *organisations de salariés, CHSCT, médecine du travail, Caisses d'assurance maladie, associations spécialisées, élus et administrations.*

Après un état des lieux de la connaissance, seront approfondis les points sur :

- la problématique de l'hypersensibilité électromagnétique : maladie environnementale émergente pouvant devenir fortement invalidante et entraîner des conséquences sociales et professionnelles très lourdes (perte d'emploi, invalidité, perte de logement, divorce...).

- l'aggravation possible des risques psychosociaux : les champs électromagnétiques doivent être considérés comme stressor environnemental et appréhendé comme tel dans l'approche du stress chronique et des risques psychosociaux.